

Documents d'avertissement sur les risques

1. Introduction

Cette politique de confidentialité s'applique à Fino Glob (ci-après dénommée « la Société »).

2. Avertissements sur les risques

Le Client ne devrait pas s'engager dans un investissement direct ou indirect dans des Instruments Financiers à moins de connaître et comprendre les risques associés à chacun des Instruments Financiers proposés par la Société. Ainsi, avant de demander l'ouverture d'un compte, le Client devrait soigneusement considérer si investir dans un Instrument Financier spécifique lui convient, compte tenu de sa situation et de ses ressources financières. Si le Client ne comprend pas les risques impliqués, il/elle devrait consulter un conseiller financier indépendant pour obtenir des conseils. Si le Client ne comprend toujours pas les risques associés au trading d'Instruments Financiers, il/elle ne devrait pas trader du tout.

3. Risques généraux et reconnaissances

Le Client est averti des risques suivants (liste non exhaustive) :

La Société ne garantit pas et ne peut garantir que l'argent déposé sur son Compte Client pour le trading ne sera pas perdu à la suite de ses transactions.

Le Client doit reconnaître que, indépendamment de toute information qui pourrait être fournie par la Société, la valeur de tout investissement dans des Instruments Financiers peut fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est même probable que l'investissement puisse perdre toute valeur.

Le Client doit reconnaître qu'il court un grand risque de subir des pertes et dommages en raison de l'achat et/ou de la vente de tout Instrument Financier et accepte qu'il est prêt à assumer ce risque.

Les informations sur les performances passées d'un Instrument Financier ne garantissent pas ses performances actuelles et/ou futures. L'utilisation de données historiques ne constitue pas une prévision contraignante ou sûre quant aux performances futures correspondantes des Instruments Financiers auxquels ces informations se réfèrent.

Le Client est informé que les transactions effectuées à travers les services de transaction de la Société peuvent être de nature spéculative. Des pertes importantes peuvent survenir en peu de temps et peuvent être équivalentes au montant total des fonds déposés auprès de la Société.

Certains Instruments Financiers peuvent ne pas devenir immédiatement liquides, par exemple en raison d'une demande réduite, et le Client peut ne pas être en mesure de les vendre ou

d'obtenir facilement des informations sur la valeur de ces Instruments Financiers ou sur l'étendue des risques associés.

Lorsqu'un Instrument Financier est négocié dans une devise autre que celle du pays de résidence du Client, toute variation des taux de change peut avoir un effet négatif sur sa valeur, son prix et ses performances.

Un Instrument Financier sur des marchés étrangers peut comporter des risques différents des risques habituels des marchés dans le pays de résidence du Client. Dans certains cas, ces risques peuvent être accrus.

La perspective de profit ou de perte des transactions sur les marchés étrangers est également affectée par les fluctuations des taux de change.

Un Instrument Financier Dérivé (par exemple, une option, un contrat à terme, un contrat à terme, un swap, un contrat sur la différence) peut être une transaction spot sans livraison permettant de réaliser un profit sur les variations des taux de change, des matières premières, des indices boursiers ou des prix des actions appelés instruments sous-jacents.

La valeur de l'Instrument Financier Dérivé peut être directement affectée par le prix du titre ou de tout autre actif sous-jacent faisant l'objet de l'acquisition.

Le Client ne doit pas acheter un Instrument Financier Dérivé à moins d'être prêt à assumer les risques de perdre intégralement tout l'argent qu'il a investi ainsi que toutes les commissions et autres dépenses supplémentaires engagées.

Dans certaines conditions de marché (par exemple, mais sans s'y limiter : événement de force majeure, défaillance technique, panne du réseau de communications, manque ou absence de liquidité, nouvelles ou annonces de marché, etc.), il peut être difficile voire impossible d'exécuter un ordre.

Placer des ordres stop-loss sert à limiter vos pertes. Cependant, dans certaines conditions de marché, l'exécution d'un ordre stop-loss peut être pire que son prix stipulé, et les pertes réalisées peuvent être plus importantes que prévu.

Si les fonds propres du Client sont insuffisants pour maintenir les positions ouvertes actuelles, le Client peut être appelé à déposer des fonds supplémentaires à court terme ou à réduire son exposition. Le défaut de le faire dans les délais requis peut entraîner la liquidation des positions avec une perte, et le Client sera responsable de tout déficit résultant.

Le Client est expressément averti que les devises négociées de manière irrégulière ou peu fréquente peuvent ne pas être cotées à tout moment, ou qu'il peut être difficile d'effectuer des transactions au prix coté en raison de l'absence de contrepartie.

Le trading en ligne, aussi pratique ou efficace soit-il, ne réduit pas nécessairement les risques associés au trading de devises.

Il existe un risque que les transactions du Client sur des Instruments Financiers soient ou deviennent soumises à des taxes et/ou à toute autre charge, par exemple en raison de changements législatifs ou de sa situation personnelle. La Société ne garantit pas l'absence de taxes et/ou de tout autre droit à payer. Le Client doit être responsable de toutes les taxes et/ou charges qui pourraient être dues à l'égard de ses transactions.

Avant que le Client ne commence à trader, il devrait obtenir des détails sur toutes les commissions et autres frais pour lesquels il sera responsable. Si certaines charges ne sont pas exprimées en termes monétaires (mais par exemple sous la forme d'un spread de négociation), le Client devrait demander une explication écrite, y compris des exemples appropriés, pour comprendre ce que ces charges sont susceptibles de signifier en termes d'argent spécifique.

La Société ne fournira pas au Client de conseils en investissement concernant des investissements ou des transactions possibles dans des investissements, ni ne fera de recommandations d'investissement d'aucune sorte.

Il peut y avoir des situations, mouvements et/ou conditions se produisant pendant le week-end, au début de la semaine ou intra-journaliers après la publication de données macroéconomiques significatives, de nouvelles économiques ou politiques, qui peuvent amener les marchés des devises à ouvrir à des niveaux de prix sensiblement différents des prix précédents. Dans ce cas, il existe un risque important que les ordres émis pour protéger les positions ouvertes et ouvrir de nouvelles positions puissent être exécutés à des prix sensiblement différents de ceux désignés.

4. Risques liés aux tiers

4.1. La Société peut être tenue de détenir votre argent dans un compte séparé de celui des autres clients et de l'argent de la Société conformément à la réglementation en vigueur, mais cela peut ne pas offrir une protection complète.

4.2. La Société peut transférer l'argent reçu du Client à un tiers (par exemple, une banque) pour qu'il le détienne ou le contrôle afin d'effectuer une transaction avec cette personne ou de satisfaire l'obligation du Client de fournir une garantie (par exemple, une exigence de marge initiale) concernant une transaction.

La Société n'assume aucune responsabilité pour les actes ou omissions de tout tiers à qui elle transférera l'argent reçu du Client.

4.3. Le tiers à qui la Société transférera l'argent peut le détenir dans un compte global, et il peut ne pas être possible de le séparer de l'argent du Client ou de celui du tiers. En cas d'insolvabilité ou de toute autre procédure analogue concernant ce tiers, la Société peut n'avoir qu'une créance non garantie contre le tiers au nom du Client, et le Client est exposé au risque que l'argent reçu par la Société du tiers soit insuffisant pour satisfaire les créances du Client

avec des créances concernant le compte pertinent. La Société n'accepte aucune responsabilité ou responsabilité pour les pertes résultantes.

4.4. Une société, une banque ou un courtier avec lesquels la Société peut traiter pourrait avoir des intérêts contraires à ceux du Client.

4.5. L'insolvabilité de la Société ou d'une banque ou d'un courtier utilisé par la Société pour effectuer ses transactions peut entraîner la liquidation des positions du Client contre son gré.

5. Risques liés à la plateforme de trading

5.1. Les clients qui effectuent des transactions sur un système de trading électronique seront exposés aux risques associés au système, notamment la défaillance du matériel et des logiciels (Internet/Serveurs). Le résultat de toute défaillance du système peut être qu'un ordre n'est pas exécuté selon les instructions fournies, ou n'est pas du tout exécuté. La Société n'accepte aucune responsabilité en cas de telle défaillance. L'utilisation de connexions sans fil, de connexions par ligne commutée, ou de toute autre forme de connexion instable du côté du Client, peut entraîner une connectivité médiocre ou interrompue, ou un manque de force du signal, provoquant des retards dans la transmission des données entre le Client et la Société lors de l'utilisation de la plateforme de trading électronique de la Société. De tels retards ou perturbations peuvent amener le Client à envoyer à la Société des ordres ""Au Marché"" obsolètes. Dans ces circonstances, la Société mettra à jour le prix et exécutera l'ordre au meilleur ""prix du marché"" disponible.

5.2. Le Client reconnaît qu'une seule Instruction peut être en attente dans la file d'attente à la fois. Une fois que le Client a envoyé une Instruction, toute autre Instruction envoyée par le Client est ignorée, et le message ""ordre verrouillé"" apparaît jusqu'à ce que la première Instruction soit exécutée.

5.3. Le Client reconnaît que la seule source fiable d'informations sur le flux de cotations est celle de la Base de cotations du serveur en direct. La Base de cotations dans le Terminal du Client n'est pas une source fiable d'informations sur le flux de cotations, car la connexion entre le Terminal du Client et le Serveur peut être interrompue à un moment donné, et certaines cotations peuvent tout simplement ne pas atteindre le Terminal du Client.

5.4. Le Client reconnaît que lorsqu'un ordre est clôturé ou en cours d'exécution, il peut ne pas être annulé ou modifié.

5.5. Le Client peut perdre la totalité des montants qu'il a déposés auprès de la Société à titre de marge. Placer certains ordres disponibles sur la plateforme de trading (par exemple, des ordres ""stop-loss"" ou ""limite"") destinés à limiter les pertes à certains montants peut ne pas toujours être efficace, car les conditions du marché ou les limitations technologiques peuvent rendre impossible l'exécution de tels ordres.

5.6. Les clients peuvent utiliser la fonction d'annulation lors du trading jusqu'à 25 % de leurs 30 dernières transactions. Si ce taux est dépassé, le système désactivera automatiquement la fenêtre contextuelle d'approbation/annulation.

6. Risques techniques

6.1. Le Client, et non la Société, est responsable des risques de pertes financières causées par la défaillance, le dysfonctionnement, l'interruption, la déconnexion ou les actions malveillantes des systèmes d'information, de communication, d'électricité, d'électronique ou autres.

6.2. La Société n'assume aucune responsabilité si des tiers autorisés ont accès à des informations, y compris des adresses électroniques, des communications électroniques et des données personnelles, des données d'accès lorsque celles-ci sont transmises entre la Société ou toute autre partie, utilisant Internet ou d'autres installations de communication réseau, téléphone ou tout autre moyen électronique.

6.3. Le Client reconnaît que les informations non cryptées transmises par courrier électronique ne sont pas protégées contre tout accès non autorisé.

6.4. En période de flux de transactions excessif, le Client peut rencontrer des difficultés pour se connecter par téléphone ou aux plateformes/systèmes de trading de la Société, notamment en période de marché rapide (par exemple, lors de la publication d'indicateurs macroéconomiques clés).

6.5. Le Client reconnaît que l'Internet peut être soumis à des événements susceptibles d'affecter son accès au site Web de la Société et/ou aux plateformes/systèmes de trading de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, des interruptions ou des coupures de transmission, des défaillances de logiciels et matériels, des déconnexions Internet, des pannes du réseau électrique public ou des attaques de hackers. La Société n'est pas responsable des dommages ou pertes résultant de tels événements qui sont hors de son contrôle, ni de toute autre perte, coût, responsabilité ou dépense (y compris, sans limitation, la perte de profit) pouvant résulter de l'incapacité du Client à accéder au site Web de la Société et/ou au système de trading, ou du retard ou de l'échec dans l'envoi des ordres ou des transactions.

6.6. Le Client est averti que lorsqu'il effectue des transactions sur une plateforme électronique, il assume le risque de perte financière pouvant résulter, entre autres, des causes suivantes :

Défaillance des dispositifs, logiciels et mauvaise qualité de la connexion du Client.

Défaillance, dysfonctionnement ou mauvais usage du matériel ou du logiciel de la Société ou du Client.

Mauvais fonctionnement de l'équipement du Client.

Mauvais paramétrage du Terminal du Client.

Mises à jour tardives du Terminal du Client.

6.7. En relation avec l'utilisation d'équipements informatiques et de réseaux de communication de données et vocaux, le Client supporte les risques suivants, entre autres risques, dans lesquels la Société n'assume aucune responsabilité en cas de perte résultante :

Coupure de courant de l'équipement du client ou du fournisseur, ou de l'opérateur de communication (y compris la communication vocale) qui dessert le client.

Dommage physique (ou destruction) des canaux de communication utilisés pour relier le client et le fournisseur (opérateur de communication) et le serveur de négociation ou d'information du client.

Interruption (qualité inacceptablement faible) de la communication via les canaux utilisés par le client, ou les canaux utilisés par le fournisseur ou l'opérateur de communication (y compris la communication vocale) qui sont utilisés par le client.

Paramètres du terminal client erronés ou incompatibles avec les exigences.

Mise à jour intempestive du terminal du client.

Lors de l'exécution de transactions via la communication vocale par téléphone (lignes terrestres ou cellulaires), le Client court le risque d'une numérotation problématique, lorsqu'il tente de joindre un employé du service de courtage de la Société, en raison de problèmes de qualité de la communication et de la charge des canaux de communication.

L'utilisation de canaux de communication, de matériel et de logiciels entraîne le risque que le Client ne reçoive pas de message (y compris les messages textuels) de la part de la Société. La négociation par téléphone peut être entravée par la surcharge de la connexion.

Dysfonctionnement ou non-opérabilité du système de négociation (plate-forme), qui comprend également le terminal du client.

Panne (qualité inacceptablement basse) de la communication via les canaux utilisés par la Société, en particulier, dommages physiques (destruction) des canaux de communication par des tiers.

7. Risques particulièrement associés aux transactions sur instruments financiers

7.1. L'investissement dans certains Instruments Financiers implique l'utilisation d'un ""gearing"" ou ""effet de levier"". Lorsqu'il envisage de s'engager dans cette forme d'investissement, le Client doit être conscient que le degré élevé de ""gearing"" ou de ""leverage"" est une caractéristique particulière des Instruments Financiers Dérivés.

Cela découle du système de marge applicable à ces opérations, qui impliquent généralement un dépôt ou une marge relativement modeste en termes de valeur globale du contrat, de sorte qu'un mouvement relativement faible du marché sous-jacent peut avoir un effet dramatique disproportionné sur l'opération du client. Si le mouvement du marché sous-jacent est en faveur du client, ce dernier peut réaliser un bon profit, mais un mouvement de marché défavorable tout aussi faible peut non seulement entraîner rapidement la perte de la totalité du dépôt du client, mais aussi l'exposer à une perte supplémentaire substantielle.

En ce qui concerne les transactions sur les instruments financiers dérivés, un instrument financier dérivé est une transaction au comptant non livrable donnant la possibilité de réaliser un profit ou une perte sur les variations des taux de change, des matières premières, des indices boursiers ou des prix des actions appelées l'instrument sous-jacent. Le client ne doit pas acheter d'instruments financiers dérivés s'il n'est pas prêt à prendre le risque de perdre la totalité de l'argent qu'il a investi, ainsi que toutes les commissions supplémentaires et autres dépenses encourues.

7.2. Les transactions peuvent ne pas être effectuées sur une bourse d'investissement reconnue ou désignée et, par conséquent, elles peuvent exposer le client à des risques plus élevés que les transactions boursières. Les conditions et les règles de négociation peuvent être établies uniquement par le lieu d'exécution. Il se peut que le client ne puisse clôturer une position ouverte sur un contrat donné que pendant les heures d'ouverture du lieu d'exécution. Le client peut également devoir clôturer toute position avec la même contrepartie que celle avec laquelle elle a été initialement conclue. En ce qui concerne les transactions sur Instruments Financiers avec la Société, la Société utilise une Plateforme de Négociation pour les transactions sur

Instruments Financiers, qui n'entre pas dans la définition d'une bourse reconnue ou d'un Système Multilatéral de Négociation.

La présente notice ne peut pas divulguer ou expliquer tous les risques et autres aspects importants liés à la négociation de tous les instruments financiers et services d'investissement, et elle ne le fait pas. Cette notice a été conçue pour expliquer en termes généraux la nature des risques liés à la négociation d'instruments financiers sur une base équitable et non trompeuse.

Si vous envisagez de négocier des instruments financiers dérivés avec la société, veuillez vous référer au document d'information sur les risques liés aux instruments financiers disponible sur le site web de la société.